



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023



Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses](#). Le rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

La Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) est un tribunal administratif indépendant qui, en tant que partie intégrante du système de justice pénale canadien, prend en toute indépendance des décisions judiciaires sur la mise en liberté sous condition, la suspension du casier/le pardon et la radiation, et formule des recommandations en matière de clémence, d'une façon transparente et responsable, tout en respectant la diversité et les droits des délinquants et des victimes.

Plus de détails sur les autorisations, le mandat et les programmes de la CLCC sont présentés dans le rapport sur le [Plan ministériel](#) et la partie II du [Budget principal des dépenses](#).

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'État des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la CLCC accordées par le Parlement et celles utilisées par le ministère. Les autorisations comprennent les montants accordés dans le cadre du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses (au besoin) pour l'exercice financier 2023-2024 et tous les revenus disponibles et utilisables jusqu'à la fin du trimestre. Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un référentiel d'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière relatifs à l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous aux fins d'élections générales, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, dans certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est réputé être un crédit ouvert pour l'exercice au cours duquel il est émis.

La CLCC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

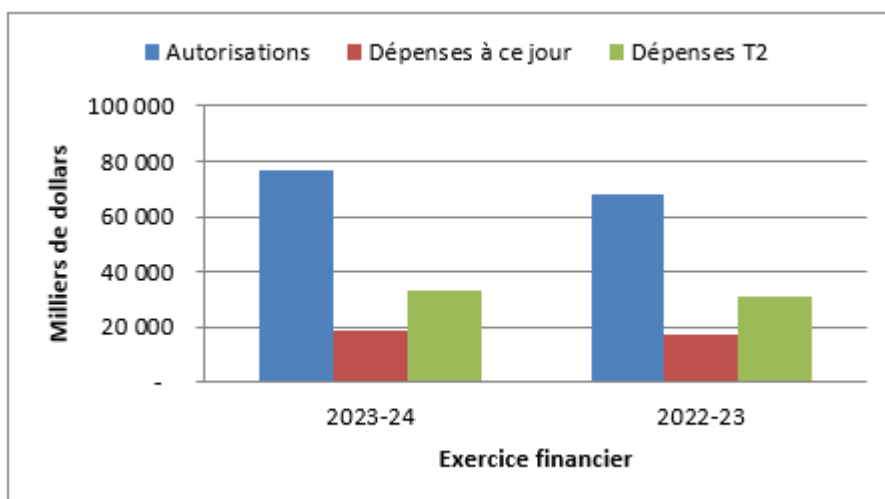
Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Les crédits totaux disponibles pour l'exercice financier 2023-2024 s'élèvent à 79,2 millions de dollars, comparativement à 66,6 millions de dollars au 30 septembre 2022. L'augmentation des crédits pour le second trimestre, s'explique principalement par :

- Une augmentation de 6,7 millions de dollars en financement pour diverses augmentations salariales négociées.

Dans l'ensemble, les dépenses du second trimestre sont demeurées stables par rapport à l'an dernier.

Figure 1 - Dépenses du second trimestre comparées aux autorisations annuelles



Risques et incertitudes

En 2023-2024, les trois risques organisationnels de la CLCC sont les suivants :

- Prise de décisions de qualité – Il existe un risque que la prise de décisions fondées sur des données probantes soit compromise par un éventail de facteurs, notamment :
 - Les écarts concernant l'uniformité à l'échelle nationale qui ont une incidence sur les processus, les pratiques et la formation;
 - La perte de la masse critique de commissaires pour une prise de décision efficace;
 - L'adaptation de la formation des commissaires en fonction des nouvelles tendances et du paysage juridique actuel;
 - La capacité de veiller à ce que les processus d'aide à la prise de décisions répondent adéquatement aux divers profils de la population de délinquants aux fins des décisions de mise en liberté sous condition; et

- L'efficacité des systèmes de gestion de l'information pour soutenir les décisions.
- B. Capital humain (commissaires et personnel) – Il existe un risque que les activités et fonctions clés soient durement touchées, à moins que la CLCC ne soit en mesure de recruter et de conserver du personnel, ainsi que de renforcer les compétences et les capacités, tout en offrant un milieu de travail inclusif et diversifié qui soit compétitif parmi les partenaires du secteur public et adaptable dans le contexte d'un environnement de travail hybride émergent. Les commissaires (nommés par le gouverneur en conseil (GeC)) sont affectés à la CLCC pour un mandat de trois ou cinq ans à l'issue d'une procédure ouverte, transparente et fondée sur le mérite, à partir d'horizons divers, afin de garantir une gestion satisfaisante des postes vacants. Chaque commissaire participe à un programme d'orientation et de formation rigoureux qui se poursuit tout au long de son mandat. L'absence d'un programme de formation évolutif et adaptable pourrait présenter un risque pour la prise de décisions.
- C. Technologies de l'information (TI) – Il existe un risque que la capacité et les opérations en matière de TI de la CLCC ne répondent pas aux besoins actuels et évolutifs de l'organisation et ne soutiennent pas les fonctions de continuité des activités. Cela est attribuable à la nature vieillissante des infrastructures des TI de la CLCC et des systèmes d'entreprise du gouvernement, aux attentes croissantes du public en ce qui concerne des moyens efficaces et accessibles de communiquer avec le gouvernement, et de la nécessité de trouver un équilibre entre les besoins d'intégrité des programmes des TI et d'autres points névralgiques pour l'intégrité de l'organisation et les exigences des organismes centraux.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

En mars, le budget 2023 du gouvernement du Canada a annoncé son plan visant à bâtir une économie plus forte, plus durable et plus sûre pour les Canadiens. Dans le cadre du budget 2023, le gouvernement a également demandé aux ministères et organismes, dans le cadre de son Initiative de recentrage des dépenses gouvernementales, de :

- réduire les dépenses en matière de conseil, d'autres services professionnels et de déplacements ;
- introduire progressivement une réduction d'environ 3 % des dépenses admissibles des ministères et organismes d'ici 2026-2027, à compter de 2024-2025.

La CLCC examinera son travail et ses dépenses et veillera à ce que ses ressources soient utilisées de manière efficace et efficiente avec un impact minimal sur nos employés et nos opérations, et d'une manière qui continue de soutenir pleinement l'exécution de notre important mandat de sécurité publique.

La CLCC opère dans un environnement dynamique et complexe qui exige qu'elle soit efficace, adaptative et innovante. Elle utilise une gestion intégrée des risques, y compris un profil de risque organisationnel mis à jour chaque année, pour identifier et répondre aux défis et aux opportunités.

De plus, le projet informatique visant à créer un portail de demande en ligne et à moderniser le système de pardon et de suspension des dossiers (PARSS) continue de subir des retards. Un délai supplémentaire est nécessaire pour étudier les améliorations et, à ce titre, une demande de report du financement sur les années à venir pourrait être formulée.

Approbaton des cadres supérieurs

Approuvé par :

Jennifer Oades
Présidente

Anik Lapointe, CPA, CGA
Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada

État des autorisations (*non vérifié*)

	Exercice 2023-2024 (En milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 ¹	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programmes	72 180	16 256	29 011
Revenus nets de votes – Services d'acquisition	(330)	-	-
Dépenses de programmes nettes totales	71 850	16 256	29 011
Autorisations législatives budgétaires – Contribution au régime d'avantages sociaux des employés	7 409	2 471	4 323
Autorisations totales	79 259	18 727	33 334

	Exercice 2022-2023 (En milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 ¹	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programmes	60 613	15 772	27 609
Revenus nets de votes – Services d'acquisition	(938)	(167)	(300)
Dépenses de programmes nettes totales	59 675	15 605	27 309
Autorisations législatives budgétaires – Contribution au régime d'avantages sociaux des employés	6 905	1 726	3 452
Autorisations totales	66 580	17 331	30 761

¹N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non vérifié*)

	Exercice 2023-2024 (En milliers de dollars)		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	63 072	14 755	28 479
Transport et communications	2 428	297	849
Information	96	9	57
Services professionnels et spéciaux	10 333	3 553	3 712
Location	363	24	75
Services de réparation et d'entretien	49	9	14
Services publics, fournitures et approvisionnements	156	35	45
Acquisition de matériel et d'outillage	261	32	75
Autres subventions et paiements	1	13	28
Dépenses budgétaires brutes totales	76 759	18 727	33 334
Moins revenus nets en vertu d'un crédit :			
Revenus nets de votes – Services d'acquisition	-	-	-
Dépenses budgétaires nettes totales	76 759	18 727	33 334

	Exercice 2022-2023 (En milliers de dollars)		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépenses pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	54 641	13 027	25 601
Transport et communications	2 032	265	543
Information	124	13	109
Services professionnels et spéciaux	10 514	3 932	4 366
Location	310	40	191
Services de réparation et d'entretien	81	5	12
Services publics, fournitures et approvisionnements	198	24	38
Acquisition des terrains, immeubles et travaux	125	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	947	186	190
Autres subventions et paiements	6	6	11
Dépenses budgétaires brutes totales	68 978	17 498	31 061
Moins revenus nets en vertu d'un crédit :			
Revenus nets de votes – Services d'acquisition	(938)	(167)	(300)
Dépenses budgétaires nettes totales	68 040	17 331	30 761